



Le jeudi 30 mars 2023 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni en mairie, sous la présidence de M. le Maire.

Date de la convocation : le 24 mars 2023 - Nombre de membres en exercice : 33

Présents : M. Patrick DELEBARRE, Maire, M. Pierre ZIMMERMANN, Mme Anne-Catherine DERVILLE, M. Bernard JEAN-BAPTISTE, Mme Juliette de BAROLET, M. Eric DESREUMAUX, Mme Danièle DELBECQUE, M. Xavier BASSELET Adjoint au Maire, M. Bernard CAUDAL, Mme Annie HUS, M. Martin LEPOUTRE, Mmes Marie-Andrée SION, Nathalie HERBAUX, MM. Vincent DELANNOY, Pierre-Yves HEBBINCKUYS, Mmes Marie DUCATTEAU, Béatrice LAURENCEL, Audrey DASSONNEVILLE, MM. John EVLARD, Yves PAUL, Mme Aurélie DESQUENNE, MM. Antoine DHALLUIN, Pierre DELZENNE, Dominique FRETE, Nicolas CARLIN, Mmes Laura NAESSENS, Hélène ROBERT, M. Jean-Pierre LEMAI

Absents excusés (ayant donné pouvoir) : M. Didier DUPE (à Mme Marie-Andrée SION), Mme Marie VANOYE (à Mme Juliette de BAROLET), Mme Marie-Paule LEPERS (à Mme Danièle DELBECQUE), Mme Dorothée GENASI (à M. Martin LEPOUTRE), Mme Stéphanie COMPERE (à Mme Audrey DASSONNEVILLE)

N° 23-1-9

Intercommunalité

Métropole Européenne de Lille

Plan piscine 2

Appel à manifestation d'intérêt

Candidature

Rapport de M. le Maire,

Par délibération du 16 décembre 2022, la MEL a lancé le plan piscine 2 dont les objectifs sont de

- disposer d'un réseau de piscines adapté au territoire,
- prévoir des piscines pouvant accueillir les clubs de haut niveau métropolitains,
- participer avec les communes à la politique d'apprentissage de la natation pour les scolaires.

Dans ce cadre, la MEL assurera la construction et l'exploitation d'une ou plusieurs nouvelles piscines.

Cette action est l'occasion pour les communes intéressées de contribuer à la création de ces nouvelles piscines.

Plusieurs communes peuvent se rassembler pour participer à ce projet de piscine selon les modalités suivantes :

- en investissement, les communes financeront 30 % des travaux, la MEL 70 %,
- en fonctionnement, les communes contribueront à 50 % du déficit d'exploitation, la MEL à 50 %.

Les communes participant à l'initiative métropolitaine en investissement et en déficit d'exploitation bénéficieront de l'accès gratuit pour les scolaires.

Dans ce but, la MEL lance un appel à manifestation d'intérêt afin de recueillir l'intérêt des communes à accueillir un équipement métropolitain.

Les critères de choix prioritaires seraient notamment les suivants :

- être dans une zone en déficit de bassins d'apprentissage
- accueillir dans cette zone un ou plusieurs clubs de haut niveau
- disposer d'un foncier d'implantation compatible avec la destination du projet
- respecter des contributions financières ci-dessus

Il est possible d'envisager ce projet de construction en association avec les communes de Marcq-en-Barœul, Marquette-lez-Lille et Wambrechies sur la zone publique du SIGAL qui a donné son accord de principe pour étudier une telle implantation.

Cette solution, si elle devait se concrétiser, aurait pour mérite de permettre de partager les coûts restant à la charge des communes de manière très significative.

A ce stade, il s'agit uniquement d'accepter de participer à l'étude métropolitaine sans aucun engagement, ni de la MEL de choisir notre solution d'implantation, ni des communes du SIGAL d'accepter l'éventuelle proposition de la MEL.

Ceci étant exposé, il vous est proposé de confirmer à la MEL notre intérêt pour participer à l'étude du plan piscine pour une éventuelle implantation sur la zone publique de l'aérodrome appartenant au SIGAL.

Travaux préparatoires
Commission 1 du 21 mars 2023

Présents :	28
Pouvoirs :	5
Votants :	33
Abstentions :	3 (L. Naessens, H. Robert, JP. Lemai)
Exprimés :	30
Pour :	30

Le Conseil

Adhère à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance du Conseil.

Certifié conforme:

Le Maire

